

Paris, le 4 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Prêts participatifs relance :
Les banques mobilisées pour accompagner la relance de leurs clients entreprises**

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et les banques françaises, ont présenté ce jeudi 4 mars les modalités du dispositif de prêts participatifs avec le soutien de l'Etat. Ceux-ci constitueront un outil de relance de l'investissement pour les entreprises ayant des projets de développement nécessitant de renforcer leur bilan.

Depuis le début de la crise sanitaire, les banques françaises soutiennent l'économie et accompagnent leurs clients, notamment les entreprises, PME et ETI. La mise en place des prêts participatifs relance, co-construits avec l'Etat ainsi qu'avec les investisseurs, souligne à nouveau cette volonté des banques françaises ainsi que leur mobilisation de proximité pour la relance de l'économie.

Elles ont dévoilé ce matin, aux côtés de Bruno Le Maire, les modalités du prêt participatif relance. Ce dispositif, massif, permettra aux PME et ETI de consolider leur bilan afin de trouver des capacités d'investissement et les moyens de financer leurs projets. Ces entreprises pourront ainsi mieux se développer dans les territoires, être plus compétitives dans les prochaines années et participer à la relance de l'économie française, tout autant qu'à sa transformation numérique et écologique.

Ce dispositif de soutien aux fonds propres, exceptionnel et temporaire, à un coût abordable pour les entreprises grâce notamment à la garantie d'Etat (qui ne s'appliquera pas à la quote-part de 10% des prêts participatifs portée par les banques), représentera une alternative pour les entreprises n'ayant pas accès aux instruments de marché et ne souhaitant pas de modification dans leur gouvernance. Il mobilisera une partie de l'épargne longue disponible via les investisseurs.

Pour Philippe Brassac, président de la FBF : *« Comme depuis le début de la crise sanitaire, la profession bancaire reste mobilisée auprès des pouvoirs publics pour soutenir les entreprises et les aider à construire les conditions de leur relance. Ce dispositif de prêts participatifs relance a pour vocation de répondre à des besoins qui ne trouvent pas actuellement de solutions adaptées. Dans un contexte de crise impactant directement les entreprises, la possibilité de renforcer la structure des bilans est essentielle. La profession bancaire tient à saluer l'ensemble des parties prenantes qui co-construisent, sous l'autorité de l'Etat, ce dispositif fondé sur un principe d'efforts partagés. La mobilisation collective permettra de faire de la relance un succès. »*

CONTACTS

Benoît DANTON : 06 73 48 80 40 – bdanton@fbf.fr

Jenny SENSIAU: 06 31 06 60 39 – jsensiau@fbf.fr

FBFservicedepresse@fbf.fr

[@FBFFrance](https://www.facebook.com/FBFFrance)